



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 76932

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les propositions adoptées à l'unanimité le 28 juin 2005 pour réformer la protection de l'enfance par la mission d'information parlementaire de l'Assemblée nationale sur la famille et les droits de l'enfant. Il souhaite notamment savoir si, afin d'anticiper le dépistage de l'enfance en danger dès la grossesse, il envisage, d'une part, de renforcer le suivi prénatal de l'entretien du 4^e mois de grossesse à partir d'un référentiel permettant de dépister les risques de difficulté dans les liens entre la mère et l'enfant ; d'autre part, de favoriser les services de « maternologie », c'est-à-dire de suivi de la mère et de l'enfant après l'accouchement, pour prévenir les troubles de l'attachement ; et enfin, de rendre possible les visites à domicile de sages-femmes et de puéricultrices après l'accouchement, sur prescription du médecin accoucheur, de la sage-femme, du pédiatre ou du médecin généraliste, ou sur demande des parents.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76932

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10121